



Demande de divorce - Questions

Par **Mlscr**, le **07/06/2025** à **18:36**

Bonjour, Je suis mariée sous le régime de la communauté depuis le 13 octobre 2018, pacsée depuis juin 2014 et en couple depuis le 1er juin 2012.

J'ai deux enfants de 9 ans et 7 mois. Lors d'u échange sur l'avenir professionnel et familial de notre couple mon mari m'a annoncé froidement vouloir se séparer. Il m'a bien fait comprendre que cette décision était prise depuis longtemps pour lui et a reconnu quelques jours plus tard que si ne nous étions pas parlé ce soir là il ne sait pas quand il me l'aurait annoncé. Hormis cette annonce qui m'a anéanti, nous avons échangé avec une thérapeute ensemble et malgré ma volonté de vouloir poursuivre mon engagement d'épouse et sauver notre mariage, lui a reconnu n'avoir aucune volonté sur ce point : il veut divorcer. Il n'est plus amoureux et veut se consacrer à sa vie professionnelle entièrement mais veut qu'on ne manque de rien.

Nous n'avons pas échangé de nouveau depuis à la maison - il travaille beaucoup et ne rentre que tard le soir et part très tôt le matin. Les enfants sont toujours là et nous ne voulons pas aborder tout ça devant eux (surtout l'aîné). Je ne sais pas s'il sait déjà ce qu'il souhaite pour la suite en terme de nature de divorce et arrangements. Je me retrouve là, sans recours émotionnel, sans savoir ce qui m'attend pour la suite, hormis que je vais devoir repartir de zéro avec deux enfants sous le bras. Nous sommes locataires, n'avons pas de patrimoine immobilier. Un crédit à la consommation, une voiture en LOA. Nous avons créé une SARL fin 2022 à 60/40 pour exploiter en location gérance un hôtel restaurant de 2023 à 2026 - lui en tant que locataire gérant et moi en tant que salariée saisonnière. Je n'ai effectué qu'une saison et demi étant donné que je suis tombée enceinte début 2024 : j'ai arrêté mon contrat volontairement plus tôt (fin mai 2024 soit 3 mois avant mon congé maternité) pour libérer de la trésorerie pour embaucher si besoin pour pallier à mon absence. Je devais reprendre mon poste en 2025 mais monsieur a refusé prétextant qu'il valait mieux que je m'occupe des enfants mais je sentais que ce n'était pas la vraie raison. Ce qui était le cas puisque quelques temps après mon accouchement il s'est montré très insistant sur le fait que je devais rapidement trouver un travail car l'avenir était incertain financièrement pour lui (nous ne rachetons finalement pas le fond de commerce ni les murs de l'hôtel restaurant donc plus d'activité dans cet établissement dès le 1er janvier 2026 - cette décision date de bien avant mon accouchement). J'ai quitté un emploi en CDI à sa demande - et parce que je souhaitais le soutenir ! - pour le suivre dans ce projet. J'ai travaillé sans compter les heures, sans formation et sans expérience dans ce domaine pour au final me retrouver là, comme une idiote : sans emploi, sans perspective fiable d'avenir pour moi et du coup mes enfants, à devoir accepter un divorce que je n'avais même pas envisagé malgré les difficultés.

Par **Zénas Nomikos**, le **08/06/2025** à **13:31**

Bonjour,

je compatis.

De l'information : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159>

Bon courage.